
[Imprimer](#)

Publication du marché de concession d'aménagement de la ZAC de la Cité de l'air à Athis-Mons

Image

Grand Orly Seine Bièvre a lancé une consultation pour la concession d'aménagement de la ZAC de la Cité de l'air à Athis-Mons (Val-de-Marne), dont la valeur estimée est de 36,3 millions d'euros.

La Cité de l'air s'étend sur une emprise de 33 ha à dominante végétale au cœur du centre-ville d'Athis-Mons. La commune s'est attribuée en 2015 les services de la Sorgem, de l'urbaniste Eva Samuel, des paysagistes Volga et des bureaux d'études Ma-geo et IEA pour travailler à la création de la ZAC. Une première phase qui a abouti à un programme prévisionnel d'aménagement prévoyant 102 000 m² dédiés au logement et 5 000 m² aux équipements publics ou privés.



Soumis à la concertation qui a conduit à la création de la ZAC fin 2017, ce site, « par sa situation stratégique à proximité des équipements urbains et des transports », constitue « une opportunité exceptionnelle pour développer un quartier contemporain et exemplaire sur le plan environnemental », indique la mairie d'Athis-Mons. Le projet devra donc à la fois mettre en valeur le lieu et prévoir une urbanisation « maîtrisée ». Les modes de déplacement doux seront privilégiés et de nouveaux espaces publics seront créés.

Financement par la commercialisation des terrains

Grand Orly Seine Bièvre a lancé début décembre une consultation pour la concession d'aménagement de cette ZAC. Le concessionnaire sera chargé des études préopérationnelles relatives à la conception du projet urbain, des acquisitions foncières auprès de propriétaires identifiés, notamment l'Etat et un bailleur social, et de la phase de réalisation de la ZAC.

« Le financement de cette opération sera assuré par la commercialisation, par le concessionnaire, des terrains qu'il aura aménagés, ainsi que par la mise en place de participations, précise l'avis de marché. Le concessionnaire se rémunérera sur le résultat de l'opération et en assumera le risque économique. »